

<b>Droit social</b>	<b>UE 26</b>
---------------------	--------------

<b>CATEGORIE :</b> ECONOMIQUE	<b>SECTION :</b> Tourisme
	<b>OPTION :</b>
<b>Année :</b> BLOC 3	
<b>Acronyme :</b> TOU31DRO3	
<b>Langues d'enseignement :</b> Français	
<b>Coordonnées du service :</b> HELdB - CAMPUS CERIA Bâtiment 4C - 1er étage Avenue Emile Gryson 1 - 1070 Bruxelles	
<b>Enseignant responsable :</b> MONIER E. - eric.monier@cnldb.be	
<b>Autre(s) enseignant(s) de l'UE :</b>	
<b>Nombre d'heures :</b> 30 h	<b>Nombre de crédits :</b> 3 ECTS (Facteur de pondération)
<b>Niveau du cycle :</b> 1	<b>Période :</b> Q1
<b>Cadre européen de certification :</b> Niveau 6	
<b>Liste des UE pré requises :</b> Néant	
<b>Liste des UE co requises :</b> Néant	
<b>Caractère obligatoire ou au choix dans le programme ou option de l'étudiant :</b> Cours obligatoire dans le programme.	

**Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme :**

Au terme de sa formation, le bachelier en **Tourisme** est capable de :

- Planifie, gère et anime une activité touristique dans un contexte multilingue en tenant compte des implications juridiques, géopolitiques et institutionnelles.
- Crée, budgétise et promeut un produit touristique original, seul ou en équipe, en identifiant les attentes et les besoins d'une clientèle spécifique et ce ayant préalablement analysé l'offre et la demande touristique

**Autres connaissances ou compétences prérequis :**

néant



**Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE :**

**Droit 3 :**

**Objectifs :**

Préparer les étudiants à affronter les spécificités du secteur touristique sur la question de la relation de travail et des types de contrats applicables, compte tenu du caractère saisonnier ou pérenne de l'activité touristique envisagée.

Dresser un inventaire des secteurs susceptibles de concerner un bachelier en tourisme, compte tenu des mutations récentes propres aux modalités d'exercice de l'activité touristique.

**Contenu :**

Nature du contrat concerné par l'activité professionnelle exercée dans le secteur touristique - impératifs du lieu d'exercice de l'activité et du droit applicable compte tenu des contingences propres au droit international privé

**Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :**

**Droit 3 :**

- le support oral constitue le support didactique principal du cours,
- support visuel : usage constant du support visuel mis à disposition à savoir le tableau,
- style incitatif participatif pour la majeure partie du cours,
- utilisation du style transmissif au niveau des concepts abordés,
- utilisation du style associatif en vue d'accéder à un savoir-faire de l'étudiant dans le cadre de l'utilisation de certaines sources juridiques,
- recours à la méthode déductive,
- compte tenu du nombre d'étudiants, utilisation privilégiée du moyen pédagogique de l'exposé informel.

**Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :**

Cours Concernés	H	ECTS	Pon d.	Janvier				Juin *				Deuxième session				
				Eval Continue	Travaux	Ecrit	Ora l	Eval Continue	Travaux	Ecrit	Ora l	NR	Travaux	Ecrit	Ora l	
Droit 3	30	3	100 %	0%	0%	100 %	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

NR = Note reportée

Informations sur le mode d'évaluation :

Pour réussir l'UE l'étudiant devra obtenir une moyenne pondérée de 10/20 pour l'UE  
L'absence à une partie de l'évaluation = absence pour toute l'évaluation

**La note est calculée selon les modalités suivantes :**

- si aucune des notes n'est strictement inférieure à 8/20, la note finale est la moyenne arithmétique pondérée des notes des activités d'apprentissage;
- si au moins une note est inférieure à 8/20, la note attribuée à l'UE est la note la plus basse obtenue.

Justifier la NR en 2de session :

\* Le cas échéant, les évaluations de la session d'examens de janvier ne sont reportées en juin que si la note est  $\geq 10/20$ .

Informations complémentaires :

**Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :**

À l'issue du cours de **Droit 3**, l'étudiant est capable de :

- d'expliquer les implications du droit du travail compte tenu de la singularité du secteur touristique qui découle de l'activité saisonnière et internationale
- d'identifier les différentes implications d'une activité en qualité de free-lance ou d'employé du secteur touristique et les opportunités offertes par ces différents statuts
- de pouvoir faire usage d'un ensemble de sources juridiques (normes, jurisprudence applicable, doctrine) susceptibles de l'aider, compte tenu de sa qualité de non-juriste, à identifier les impératifs de droit social qui transparaissent dans une activité exercée dans le secteur touristique compte tenu d'une implication possible en qualité d'employeur

**Description des sources, des références et des supports OBLIGATOIRES :**

**Droit 3 :**

- sources diverses et syllabus sur le campus numérique
- Code thématique Larcier à usage de la HELdB



*Lucia de Brouckère*

**Description des sources, des références et des supports SUGGERES :**

**Droit 3 :**

-récits et expériences de travailleurs du secteur touristique ayant évolué ou évoluant dans un contexte international